

QUELS SONT LES DANGERS DE L'AMIANTE ?

ARTICLES

[mise à jour : 10/2017]



L'amiante est dangereux pour la santé. Toujours présent dans les maisons, les écoles... il peut causer des cancers et des maladies.

Une fois endommagé, l'amiante peut constituer un vrai danger pour la santé. Il peut se diviser en **fibres extrêmement fines** (un dixième, voire un centième de micron) et longues (100 fois leur diamètre). Si on le scie, le ponce, le rabote ou le démousse par exemple, l'amiante devient **respirable** et se glisse jusque dans les alvéoles pulmonaires.

Les fibres d'amiante sont persistantes : les défenses du corps ne sont pas capables de les évacuer. Elles favorisent divers cancers, qui mettent souvent longtemps à se déclarer. C'est pourquoi [il faut prendre ses précautions avant de l'enlever et le jeter](#).

Maladies liées à une exposition professionnelle

L'asbestose est la maladie la plus courante. C'est une fibrose pulmonaire provoquée par l'inhalation intense et prolongée (10 à 20 ans) de poussières d'amiante. Elle se traduit par une diminution progressive de la capacité respiratoire. Les cas graves peuvent être mortels.

Le cancer du poumon peut apparaître après une exposition intensive à l'amiante. Il met longtemps à se déclarer : 20 à 30 ans après l'exposition initiale. Les cancers du poumon ne sont pas tous liés à

l'amiante, le tabac étant le plus souvent en cause.

Les métiers à risque sont liés à la rénovation ou à l'entretien des bâtiments : plombiers, chauffagistes, électriciens, menuisiers... Ils interviennent régulièrement dans des bâtiments où de l'amiante a été utilisé. Il existe également un risque d'exposition non négligeable pour les personnes travaillant sur des chantiers de décontamination mal gérés.

Risques de cancers

L'amiante favorise l'apparition de plusieurs cancers :

- Le mésothéliome. C'est un **cancer de la plèvre** (enveloppe externe des poumons) **ou du péritoine** (enveloppe de la cavité abdominale). Le mésothéliome n'est pas lié à une exposition forte ou de longue durée et peut se développer même suite à une exposition faible ou de courte durée. Elle peut donc frapper en dehors du milieu de travail. Elle met très longtemps à se déclarer : 30 à 40 ans après l'exposition.
- Le cancer du **larynx**.
- **Le cancer des ovaires**.

C'est pourquoi l'amiante est **interdit en Belgique** depuis 1998, et en Europe depuis 2002. Mais comme il a été largement utilisé avant cela, on en retrouve encore fréquemment dans les bâtiments. On peut être exposé à l'amiante provenant de matériaux de construction et d'isolation chez soi, sur son lieu de travail ou dans des bâtiments publics. Jusque dans les années 80-90, le trafic automobile était également responsable de l'exposition aux fibres d'amiante par l'usure des plaquettes de freins et des disques d'embrayage. De l'amiante a aussi été utilisé dans plusieurs objets du quotidien (grille-pain, housse de planche à repasser, gant de cuisine...)

> Lire [Comment identifier l'amiante chez soi et s'en débarrasser correctement ?](#)

L'amiante reste malheureusement utilisé dans plusieurs endroits du monde. Il est extrait de mines, le plus souvent à ciel ouvert, situées essentiellement au Canada, en Russie, en Afrique du Sud, au Zimbabwe et au Brésil. Il continue donc à y causer de nombreux problèmes de santé...

En savoir plus

- Comment [se débarrasser de ses déchets d'amiante](#)
- Eternit indique [les produits susceptibles de contenir de l'amiante](#)
- [Foire aux questions sur l'amiante](#) du Service Public Fédéral - Portail Santé
- [L'amiante dans et autour de la maison](#), brochure éditée par la Wallonie
- [L'amiante et le cancer](#), sur cancer-environnement.fr

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

[1] <mailto:jmoerman@ecoconso.be>

[2] <https://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>

[3] <http://www.ecoconso.be/fr/Comment-se-debarrasser-de-ses>

- [4] <http://www.eternit.be/fr/asbest/eternit-et-l-amiante-ciment/>
[5] <http://www.health.belgium.be/fr/questions-frequemment-posees-propos-de-lamiante>
[6] http://environnement.wallonie.be/publi/education/brochure_amiante.pdf
[7] <http://www.cancer-environnement.fr/86-Amiante.ce.aspx>

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons

